06 — Fausses ventes et faux paiements

Vérifier un paiement dans le service habituel et rester dans le cadre de la plateforme.



Illustration de formation créée par IA — exemple fictif.

Mise en situation

Nadia vend un appareil photo 240 €. Un acheteur lui envoie une capture indiquant « paiement effectué » et un lien pour récupérer la somme. La page réclame sa carte et 35 € d'assurance. Dans une autre annonce, un vendeur propose le même appareil à moitié prix mais exige un acompte hors plateforme et refuse les questions.

Comprendre le piège

Un faux vendeur peut encaisser sans livrer. Un faux acheteur peut inventer un paiement pour voler le bien, des données ou des frais. Une capture et un courriel ne confirment pas l'encaissement. Sortir de la plateforme peut faire perdre les protections prévues par ses conditions.

Les signes d'alerte

• Une offre très attractive s'accompagne d'un refus de vérification.

• L'interlocuteur impose une messagerie ou un lien de paiement extérieur.

• Le vendeur doit payer des frais pour recevoir la vente.

• Une preuve de paiement est montrée sans opération vérifiable dans le compte.

06 — Vérifier et réagir

Le réflexe à retenir

Ouvrir soi-même l’application habituelle et vérifier la transaction. Lire les règles de paiement de la plateforme et différer l’envoi du bien tant que le paiement n’est pas confirmé.

Que faire si j’ai été victime ?

Prévenir les acteurs concernés

Signaler rapidement le profil et la transaction à la plateforme. Alerter la banque ou le prestataire de paiement si une somme ou des données ont été transmises.

Protéger les moyens exposés

Faire opposition si la carte est compromise. Remplacer les mots de passe saisis sur un faux site, depuis le vrai service.

Constituer les preuves

Garder annonce, pseudo, conversations, lien, justificatifs et suivi de livraison. Ne pas envoyer de nouveaux frais pour tenter de récupérer les précédents.

Engager les démarches

Selon les conditions de la plateforme, demander l’ouverture d’un litige. Pour la plainte, suivre le parcours officiel approprié, notamment THESEE si éligible, ou se rendre à la police/gendarmerie.

À vous de jouer

Décider si Nadia peut expédier à partir de la capture seule, puis écrire le chemin de vérification du paiement. Identifier le geste à refuser dans la seconde annonce.

Réponses personnelles : .....

.....

06 — Petit quiz

Une seule réponse par question. Choisir puis expliquer sa décision. Les corrections figurent dans le document séparé « Quiz corrigés » et sur la page de la situation.

1. Quelle vérification compte avant d’envoyer le bien ?

A. La transaction dans le service ouvert soi-même.

B. La capture de l’acheteur.

C. Son message très poli.

2. Il faut payer 35 € pour recevoir le prix de vente. Que faire ?

A. Payer sans vérifier.

B. Transmettre sa carte à l’acheteur.

C. Suspendre et vérifier les règles de la plateforme.

3. Quitter la plateforme peut-il modifier les recours ?

A. Non, jamais.

B. Oui, selon les conditions de la plateforme.

C. Oui, mais cela garantit un meilleur prix.

4. Après une fraude, faut-il payer des frais de récupération proposés par le même contact ?

A. Non, alerter les services concernés.

B. Oui, pour fermer le dossier.

C. Oui, si le montant est faible.

Pour vérifier les repères

Cybermalveillance.gouv.fr — Vente entre particuliers

Justice.fr — Faux acheteur sur Internet

Service-Public — Arnaque sur Internet et THESEE

Sources vérifiées le 12 novembre 2026. Conditions des services à vérifier lors des démarches.